



Compte-rendu du CHSCT du 14/12/2017



Le CHSCT s'est réuni en deuxième convocation le 14/12/2017, dans les locaux de la DDCSPP suite aux travaux en cours à la DDFiP.

Le CHSCT a débuté par un moment de recueillement à la mémoire de notre collègue Jean-Louis Blachère en poste au SIP d'Aubenas et qui est décédé la semaine précédente.

Solidaires Finances a ensuite fait lecture d'une déclaration liminaire (voir ci-après) à laquelle le président n'a pas apporté de réponses aux questions posées (notamment en ce qui concerne la prévention des risques psychosociaux), seulement des observations : pour lui, des actions sont menées pour lutter contre la fraude fiscale. D'ailleurs, le gouvernement souhaiterait agir contre les GAFA (Gougueule, Amazone, FesBouc et Appel).

Déclaration liminaire à la réunion du CHSCT du 14 décembre 2017 (2^{ème} convocation)

Monsieur le Président,

Il n'y a pas si longtemps, un 1^{er} ministre annonçait que « la France était en faillite ».

Pour nos hommes politiques, cette soi-disant faillite serait due au coût trop élevé de la Fonction Publique et donc de ses fonctionnaires...

Les seules solutions inefficaces appliquées par nos dirigeants ont été :

- de supprimer des emplois (- 87 emplois pour la DDFiP de l'Ardèche depuis la fusion en 2011)
- de créer des sous-effectifs permanents (sous-effectif de 56 emplois en 2016 pour la DDFiP 07 : écart entre le Tagerfip et les effectifs réels) ;
- de geler le point d'indice des fonctionnaires (perte de pouvoir d'achat : -6,50 % depuis 2010);
- d'augmenter leurs cotisations retraite de 3,25 points, la CSG de 1,7 points ;
- de désorganiser le maillage territorial en « réorganisant » les services => fin de l'égalité du citoyen en matière de service public ;
- de fermer des postes (9 trésoreries en Ardèche) ;
- de baisser les promotions par concours, tableaux d'avancement ;
- de ne plus entretenir correctement les bâtiments ;
- de ne plus permettre aux agents de travailler avec des conditions matérielles correctes...

La liste est longue et malheureusement interminable.....(Suppressions d'emplois en 2018 : -1A / -5B et -6C en 2018, soit près de 3 % des effectifs ardéchois en moins, deux fois plus que la moyenne nationale!!!)

Et pourtant de l'argent il y en a Les scandales des Panama Papers, Paradise Papers sont là pour le rappeler à nos dirigeants ! Si la volonté politique était là, si la justice fiscale existait, on ne parlerait pas de faillite mais de redistribution des premiers de cordée vers les premiers de corvée, d'égalité du citoyen devant l'impôt...

Tous les scandales à répétition mettent à mal le consentement à l'impôt.

Ne pensez-vous pas que les agents sont quotidiennement confrontés à des conflits de valeurs quand, par exemple, ils poursuivent un contribuable en difficulté pour 300 € de taxe d'habitation alors que dans le même temps des contribuables, premiers de cordée, fraude une dizaine de millions d'euros de TVA pour l'acquisition d'un jet « made in France » par le biais d'une coquille vide de l'Ile De Man ? Avec CAP 2022, pensez-vous sincèrement que les agents de la DDFiP 07 sont sereins ?

En lisant sur Ulysse le message de Bruno Parent « **L'année 2018 sera cependant une année de transition, les efforts en matière de suppressions d'emplois ayant vocation à se renforcer dans les années suivantes.** », pensez-vous que les agents de la DDFiP 07 sont rassurés ?

Monsieur le Président, certains agents de l'Ardèche ont participé dernièrement à des réunions pour préparer le DUERP 2017/2018.

Une des questions posées était : « quels sont les risques psychosociaux ? ».

5 thèmes y sont abordés :

- les exigences du travail : pensez-vous sincèrement que la charge de travail n'est pas excessive par rapport au nombre d'agents effectivement présents dans le département ?
- Les exigences émotionnelles : pensez-vous que la relation avec l'usager s'améliore ? Que faut-il penser des fiches de signalement qui ne reflètent pas l'ensemble des agressions verbales subies par les agents ?
- L'autonomie et les marges de manœuvre : pensez-vous que les agents sont consultés avant les changements organisationnels ou technologiques ou plutôt qu'ils les subissent ?
- Les rapports sociaux et les relations de travail : pensez-vous que les agents ont suffisamment de soutien, que leur travail est reconnu ?
- Les conflits de valeur : pensez-vous que les agents sont suffisamment nombreux pour effectuer un travail de qualité, qu'il y a une véritable volonté de lutter contre la fraude fiscale ?
- L'insécurité de l'emploi et du travail : pensez-vous qu'avec la diminution des postes aux concours, des promotions par tableaux d'avancement, les agents ont le sentiment que leur travail offre de bonnes perspectives de carrière ? Pensez-vous qu'avec CAP 2022, les agents ne craignent pas de subir une mobilité forcée, un changement de métier imposé ?

Monsieur le Président, vous êtes le représentant de notre ministre, de notre secrétaire d'Etat et de notre directeur général en Ardèche et donc vous êtes notre interlocuteur.

C'est pourquoi nous vous demandons quand est-ce qu'une véritable politique de prévention primaire des risques psychosociaux sera menée dans notre ministère ? , Nous vous rappelons que la note d'orientation ministérielle pour 2017 en fait pourtant une priorité !

Pour Solidaires Finances, cela passe :

- par un recrutement massif d'agents pour pallier à minima le sous-effectif permanent dans les services (-56 agents pour le département en 2016) ;
- par l'arrêt des réorganisations qui désorganisent les services. Non, les regroupements de services ne sont pas LA solution pour améliorer les conditions de travail des agents. Demandez aux agents des Sip recouvrement notamment d'Aubenas, de Tournon, du PCE, des trésoreries « absorbantes », des SPF si leurs conditions de travail se sont améliorées ces dernières années !
- par une véritable reconnaissance qui passe par une revalorisation conséquente du point d'indice, un véritable plan de carrière, par un montant de pension permettant de vivre et non de survivre ;
- par une vision à LONG terme de leur avenir ;
- par un véritable soutien de nos dirigeants (non les fonctionnaires ne sont pas responsables du déficit mais participent au lien social!), de notre hiérarchie ;
- par une politique fiscale juste et équitable.

Les représentants de Solidaires Finances au CHSCT

Points à l'ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des 3 avril, 2 mai et 9 juin 2017

Les 3 PV ont été adoptés. Les observations souhaitées par Solidaires Finances portaient sur la reprise dans le tableau de suivi des décisions actées dans ces PV et pour lesquelles aucune réponse n'a été apportée à ce jour.

2. Suivi des décisions du CHSCT :

Les élus Solidaires Finances ont repris point par point les décisions inscrites au tableau de suivi :

*Visite de la trésorerie de Joyeuse par une délégation du CHSCT : la visite qui avait été programmée en juin 2017 puis au 2nd semestre 2017 est reportée au 1^{er} trimestre 2018.

*Présenter le bilan annuel « Santé Sécurité au Travail » de la DDFiP : **les élus Solidaires Finances demandent la présentation de ce bilan depuis plusieurs années** (CHSCT du 28/11/2016 pour le bilan 2015, et CHSCT du 3/04/2017 pour le bilan 2016).

Or la direction n'a toujours pas présenté ce bilan aux représentants du personnel faute d'avoir un modèle à sa disposition...Mais souhaite-t-elle réellement le faire ?

Pourtant il s'agit d'une obligation légale qui est faite au président, la présentation de ce bilan est inscrite à l'article 61 du décret du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique :

« Chaque année, le président soumet pour avis au CHSCT un rapport annuel écrit faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail du ou des services entrant dans le champ de compétence du CHSCT et des actions menées au cours de l'année écoulée... »

Il s'agit là pour l'employeur de faire et de présenter un bilan dont les informations à donner sont établies par l'arrêté du 12 décembre 1985, elles sont reprises dans l'annexe 14 de la circulaire FP :

- les effectifs Femmes / Hommes et en fonction des âges et des catégories, le nombre d'embauches et de départs au cours de l'année...
- les principaux indicateurs : nombre total d'accidents de service, accidents de trajet, leur taux de fréquence, les incapacités permanentes...
- les faits survenus au cours de l'année écoulée et qui sont significatifs pour engager des actions prioritaires : engagement de l'employeur suite aux accidents graves, les situations de danger grave et imminent, les observations du médecin de prévention, les modifications intervenues dans les conditions de travail (nouveaux horaires, création de service,...)
- les moyens et les actions : nombre de réunions du CHSCT, nombre de consultation avant aménagement important, d'expertises,...
- les actions du programme de l'année passée, les formations dispensées aux personnels...
- le rapport peut comporter une annexe où l'employeur précise les motifs de la non application de mesures prévues dans le programme précédent.

Certes, il n'y a peut-être pas de modèle existant fourni par le Secrétariat Général (!), il n'en demeure pas moins que compte-tenu des informations à fournir, la direction pourrait faire preuve d'innovation... et ne pas se retrancher derrière un problème de modèle. Devant ces réponses pour le moins surprenante nous ne pouvons que nous interroger sur ce qui motive réellement cette attitude de la direction. (Comme aurait pu dire la grand-mère de Gérard Darmanin « si c'est flou, c'est qu'il y a un loup ! »)

La direction a répondu qu'elle « essaierait de présenter quelque chose » en 2018. Souhaitons qu'elle réussisse et qu'elle nous présente en même temps le bilan 2017 !

*Dématérialisation des registres SST de la DDFiP : Cette démarche a été mise en place par la DISI Rhône-Alpes (<http://10.227.30.86/rsst/>), le concepteur du programme aurait accepté de le partager avec l'Ardèche. Le registre dématérialisé sera présenté aux représentants du personnel lors du prochain CHSCT.

*Point sur les digicodes qui ne seraient pas asservis à l'alarme incendie : en cours d'élaboration, la diffusion du tableau sera inscrite au tableau de suivi pour intégrer les travaux à effectuer dans le budget 2018.

*Communiquer le rapport de l'antenne immobilière sur Tournon (audit isolation des murs et des fenêtres et qualité des installations électriques) : pour l'instant la direction ne communique pas le rapport de l'antenne immobilière. La situation de Tournon est à nouveau en discussion pour accueillir la sous-préfecture et une antenne de l'inspection académique. Ainsi, l'immeuble de Tournon deviendrait une Maison de l'État avec un centre des finances publiques. Le président rappelle que les crédits qui seraient alors utilisés pour la rénovation seraient issus d'un programme interministériel.

*Les points relatifs à l'examen du TBVS 2015 et 2016, à la communication du rapport de l'antenne immobilière sur le transformateur électrique de Privas Vanel, à l'avis du Médecin et de l'ISST sur l'aménagement du SPFE et à la communication des éléments statistiques plus précis sur le TBVS 2016 ont été retirés du tableau de suivi car réalisés.

Suite à l'approbation des 3 PV cités supra, et à la réalisation de certaines actions inscrites au tableau de suivi, les élus Solidaires Finances ont demandé l'inscription des points suivants :

- * Chauffage Aubenas : contrôles des thermostats, vérification complète des installations de ventilation
- * Formation des membres du CHCST sur les RPS
- * Bilan après 6 mois d'installation du SPFE (bruit, matériel, conditions de travail)
- * Diffusion de la réponse de la DGAFP au sujet de la responsabilité pénale des chefs de service en matière de SST
- * Communication des suites données au rapport de l'antenne immobilière sur le transformateur de Privas Vanel
- * Pose de films et/ou réparation des stores à la paierie départementale
- * Diffusion de l'avis de l'ingénieure thermicienne suite à sa visite au Teil
- * Diffusion de la liste des agents formés par site, en s'assurant que les guides-files soient formés, sinon prévoir de les inscrire aux formations en 2018
- * Recensement des fauteuils usagés pour remplacement par la direction (rythme quinquennal?)

3. Suivi du budget

Le tableau de suivi du budget fait apparaître un solde de 1,36€ non consommés sur un total de 55 051€ délégués pour 2017.

Le plus gros poste de dépense est celui des prescriptions médicales (18 057,67€) dont certaines auraient pu être évitées si les sièges avaient été remplacés plus régulièrement par la direction.

En effet, à force de travailler sur des sièges abîmés, usés, et donc inadaptés, certains collègues développent des pathologies (mal de dos, sciatiques, etc....) qui les conduit à consulter le médecin de prévention.

Il n'est pas normal que lorsqu'un agent souhaite changer de fauteuil, on le renvoie vers le médecin pour en obtenir un financé sur le budget du CHSCT. La direction/employeur doit fournir aux agents le matériel leur permettant de travailler dans de bonnes conditions.

4. Comptes-rendus des exercices d'évacuation incendie

Compte tenu des observations, on voit que malgré le nombre d'années où le CHSCT finance ces exercices, il y a encore des réflexes qui pourraient être dangereux s'ils n'étaient pas réalisés dans le cadre d'un exercice (sortie par l'issue où il y a la fumée, par une issue différente de l'issue de secours matérialisée, interdiction d'accès au public non respectée...)

Solidaires Finances a rappelé :

- qu'il doit y avoir deux exercices par an sur les sites de plus de 50 agents : un financé par le CHSCT, l'autre à l'initiative du chef de service. Dans ce dernier cas, le chef de service doit informer le CHSCT de ses observations.
- que les chefs de service doivent obligatoirement présenter aux nouveaux arrivants les différentes évacuations possibles lors de leur accueil, les personnes désignées comme guide-file et serre-file dans le bâtiment, ainsi que le point de rassemblement.

5. Dématérialisation des registres SST

Le registre dématérialisé mis en place à la DISI Rhône-Alpes sera présenté lors du prochain CHSCT, la salle prêtée par la DDCSPP ne permettait pas de se connecter au réseau DGFIP.

Nous en avons profité pour rappeler que cette mise en ligne des registres permettra une consultation en temps réel des problèmes relevés par le personnel et qu'il sera nécessaire d'établir des règles à la fois pour leur utilisation mais aussi pour les réponses apportées (exemple : ne pas clore un cas alors qu'il n'a pas été résolu : le déplacement d'une personne pour changer un néon est une information, seul le changement du néon permet la clôture du cas)

Solidaires Finances a demandé qu'un GT « registre » se réunisse afin de reprendre les demandes formulées depuis plusieurs années sur chaque site et qui n'ont pas obtenu de réponse ni de solution.

6. Registre Public d'accessibilité

Tous les établissements recevant du public (ERP), depuis 2005, ont pour obligation de rendre leurs locaux et leurs services, accessibles.

Tous les ERP de la DDFiP de l'Ardèche sont classés en catégorie 5, qui font l'objet d'obligations spécifiques, plus souples que celles concernant les autres catégories d'ERP.

Les ERP doivent mettre à disposition du public un registre public d'accessibilité pour informer du degré d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations.

Ce registre doit être consultable soit sous forme papier au principal point d'accueil, soit sur le site internet.

Il comprend 3 parties (renseignements généraux, situation de l'établissement à l'ouverture du registre et documentation) recensant les dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles l'établissement a été conçu.

Ces registres devaient être mis à disposition des usagers au 30 septembre 2017.

Des registres papier ont été élaborés et ont été adressés au gestionnaire de chaque site, accompagnés d'une affiche à apposer sur la banque d'accueil ainsi que d'une plaquette destinée aux agents d'accueil. Ce document donne des conseils sur la bonne attitude à adopter pour l'accueil des personnes handicapées quel que soit leur type de handicap.

A ce jour, la diffusion des registres a été assurée pour les 4 sites domaniaux (PRIVAS/VANEL, PRIVAS/MINES, AUBENAS et TOURNON) et pour 6 sites locatifs (Trésoreries de JOYEUSE, COUCOURON, LAMASTRE, THUEYTS, LES VANS et ST PIERREVILLE).

S'agissant des autres sites, les registres seront diffusés au fil de l'eau d'ici la fin de l'année.

7. Caméras installées à Aubenas

La direction a présenté le dispositif de vidéosurveillance mis en place pour sécuriser les dégagements de la caisse de la Trésorerie d'Aubenas avec une société de transport de fonds.

8. Mise en place de l'ASR au 1^{er} janvier 2018

Les représentants du personnel (Solidaires Finances et CGT) ont lu la déclaration ci-jointe dans laquelle ils ont demandé la tenue d'un nouveau CHSCT sur le projet de mise en place de l'ASR au 1^{er} janvier 2018 car :

-d'une part, les documents fournis par l'administration en amont de la réunion ont été transmis trop tardivement et au mépris de la réglementation en vigueur (moins de 15 jours avant le CHSCT et encore parce que les élus Solidaires Finances les ont demandés sinon on n'aurait peut être rien eu du tout)

-d'autre part, ces documents sont insuffisants (même pas une page entière recto!!)

Nous avons donc la certitude que la direction ne veut pas de dialogue social, et qu'elle ne considère pas ce projet comme important ! Pourtant, comme les représentants du personnel ne cessent de le répéter, les fiches d'impact transmises pour justifier les restructurations sont incomplètes et bien souvent erronées. (flux accueil, restes à recouvrer, etc.).

Nous avons notamment alerté la direction sur la situation très difficile du Sip recouvrement de Tournon depuis l'arrivée du recouvrement de l'impôt des trésoreries de Lamastre et du Cheylard. Cette situation ne peut qu'empirer avec l'arrivée du recouvrement de St Péray qui va doubler la charge du service.

Nous avons de nouveau insister sur l'insuffisance du renfort prévue (1 seul agent). Une véritable prévention primaire voudrait qu'au moins 2 agents arrivent en renfort....

La direction a accepté de reporter ce point à un prochain CHSCT spécifique au cours duquel sera également abordé le télétravail !

9. Informations de la direction, point sur les projets immobiliers en cours

*Privas Vanel : Travaux en cours (éclairage, électricité : courant fort et courant faible, faux-plafonds) aux 2ème et 3ème étage. Fin des travaux prévue pour fin janvier.

*BSA : Début des travaux de construction d'un bâtiment destiné à la communauté de communes dans lequel pourrait emménager la trésorerie.

*Privas Mines : travaux à venir pour remplacer l'autocom

*SIP Le Teil : travaux dans le bureau du chef de centre (installation d'une porte supplémentaire)

10. Questions diverses

Solidaires Finances a demandé un bilan suite à la visite d'une délégation à Vallon Pontd'Arc : les travaux d'isolation de la cuve à fioul pris en charge par le propriétaire devaient débuter le 18/12. La direction est intervenue pour changer le revêtement de sol et la peinture dans l'espace cuisine, il reste l'espace de travail avec le mobilier et les toilettes.

Les travaux de sécurisation de l'accueil du public à Privas Mines est reporté car ces travaux devront s'inscrire dans un cadre plus large suite au futur transfert de la Trésorerie Municipale (qui va perdre la gestion de l'office HLM au 1/01/2019).

Concernant la Trésorerie Municipale nous avons demandé si la décision de transférer la gestion comptable et financière à un organisme privé de l'office HLM Ardèche Habitat résultait d'une obligation. Le directeur a bien précisé qu'il s'agit d'un choix politique fait par Ardèche Habitat et que rien ne les obligeait à quitter la gestion publique.

Nous avons soulevé la problématique rencontrée par l'agent d'accueil de Privas Vanel, qui en plus de l'accueil, doit pallier les absences au local courrier tout en mettant sous plis des milliers de facture pour le compte des trésoreries de Privas (factures de la CA Privas Centre Ardèche) et Tournon (factures de l'Hôpital de Tournon). La direction a répondu qu'en période de remplacement au courrier, la mise sous pli serait allégée.

Nous avons attiré l'attention sur le fait que certains services n'avaient pas encore été sollicités pour participer à l'élaboration du DUERP par leur chef de service alors que la date limite de remontée en direction était fixée au 30/11/2017. La direction a précisé que les chefs de service disposeraient de temps supplémentaire sans toutefois donner une nouvelle limite.

Enfin, nous avons demandé à la direction comment s'appliquerait la note DRH3/2017/05/7903 du 8/06/2017 relative au matériel de premier secours. Le directeur a répondu que la mise en œuvre des dispositions que contient cette note sera examinée lors d'un prochain CDAS.

La séance a été levée à 13heures.

Vos représentants en CHSCT

Titulaires	Suppléants
Sylviane LONGERAY - BCR	Bernard VIALLE - CFP Privas
Joël MOUNIER - SIE Tournon	Sébastien BARRET - DDFiP SFDL